



ROUSSELIERE Yvonnick
Ingénieur d'étude - Expert en
bâtiment et équipements

L'ifip peut vous aider à la conception de bâtiments d'élevage en vue d'un agrandissement, d'un passage aux normes, d'un changement de pratique (conduite) et de la conception d'un élevage neuf. La prestation comprend :

- la visite de l'élevage (si transformation d'un ouvrage existant) ;
- l'analyse du besoin ;
- la fourniture de plans de principe à la cote ;
- la rédaction d'un rapport d'expertise / proposition.

Durée : de 1 à 4 jours.

Le devis est réalisé sur-mesure selon la demande.